

Commune de CHATEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2013 – 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents

M. Didier HUGUET, maire

M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. HUMEAU,
Mme VASSEUR, M. PARDESSUS, M. PRIOU, M. VILPOU maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. ZANELLO, Mme DESROCHES, conseillers municipaux
délégués

Mme YVON, Mme BEAUVILLAIN, M. METAIS, Mme GUY, M. MARCHAND,
M. NOBLET, M. COUTOUT, Mme BERGER, M. REBOURS, M. BOCHE,
M. JOSSEAUX, Mme SEIGNEURET, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés

Mme CAUCHY, M. FERRAGU, M. BOUMBE, Mme FLAGEOLLET (pouvoir à Mme
CIMIANO), Mme LENOIR (pouvoir à M. ZANELLO), M. DUPONT, M. BARRAULT,
Mme FERREIRA (pouvoir à Mme FEZARD)

Secrétaire de séance

Mme VASSEUR

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 17 JANVIER ET 27 FEVRIER 2013

Monsieur le Maire propose l'approbation des procès verbaux des 17 janvier et 27 février 2013.

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame BERGER qui ne prend pas part au vote pour le 27 février 2013,

Approuve les procès verbaux des 17 janvier et 27 février 2013.

N°2013-034 BUDGET VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire propose d'approuver les ouvertures de crédits ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE
N° 1
INVESTISSEMENT
OUVERTURES DE CRÉDITS**

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
	LIBELLE	
<i>Chapitre 10</i>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	
10223/01	Taxe locale équipement/Opérations non ventilables	1 329,00
<i>Chapitre 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	
1345/824	Participations pour non-réalisation d'aires de stationnement/Autres opérations d'aménagement urbain	9 828,00
	Total	11 157,00

IMPUTATION	RECETTES	MONTANT
	LIBELLE	
<i>Chapitre 10</i>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	
10223/01	Taxe locale équipement/Opérations non ventilables	1 329,00
<i>Chapitre 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	
1345/824	Participations pour non-réalisation d'aires de stationnement/Autres opérations d'aménagement urbain	9 828,00
	Total	11 157,00

DECISION MODIFICATIVE
N° 1
FONCTIONNEMENT
VIREMENTS

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
	LIBELLE	
<i>Chapitre 67</i>	<i>Charges exceptionnelles</i>	
025/6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé/Aide aux associations	-2 500,00
<i>Chapitre 65</i>	<i>Autres charges de gestion courante</i>	
025/6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé/Aide aux associations	2 500,00
	Total	0,00

IMPUTATION	RECETTES	MONTANT
	LIBELLE	
	Total	0,00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les ouvertures et les virements de crédits ci-dessus.

N°2013-035 BUDGET LA BRUYÈRE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire propose d'approuver les virements de crédits ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

FONCTIONNEMENT

VIREMENTS

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
	LIBELLE	
<i>Chapitre 66</i>	<i>Charges financières</i>	
90/66111	Interventions économiques/Intérêts réglés à l'échéance	-1 000,00
<i>Chapitre 011</i>	<i>Charges à caractère général</i>	
90/605	Interventions économiques/Achats de matériel, équipement et travaux	1 000,00
	Total	0,00

IMPUTATION	RECETTES	MONTANT
	LIBELLE	
	Total	0,00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les virements de crédits ci-dessus.

N°2013-036 FISCALITÉ – CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX 2013

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame BERGER, Monsieur COUTOUT, M. JOSSEAU, Mme SEIGNEURET et M. BOCHE qui votent contre et de M. REBOURS et Mme YVON qui s'abstiennent,

Fixe le taux des quatre taxes comme suit :

- Taxe d'habitation (baisse de 0,3) :	32,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (baisse de 0,3) :	31,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (maintien) :	56,65 %
- CFE (maintien)	24,19 %

N°2013-037 ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTIONS 2013

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions et participations comme indiqué dans le document joint.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2013-038 UTLRD – SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT 2013

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 1000 € à l'UTLRD.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2013-039 REGISTRE DE RECENSEMENT DE 1826 – PROJET DE RESTAURATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame CIMIANO, maire adjoint délégué aux affaires culturelles, informe que les archives municipales conservent les listes nominatives et recensements depuis 1806. Ces documents sont de plus en plus consultés par les lecteurs. Ils fournissent des informations précieuses qui permettent de suivre l'évolution d'une ville, par rues. Ils intéressent aussi le public de généalogistes.

Le registre de 1826 est le plus fragile de la série et il est délicat de le mettre en consultation auprès des lecteurs.

Dépenses

Coût prévisionnel	596 € HT	
Total		596 €

Recettes

DRAC	180 € HT	
A la charge de la commune	416 € HT	
Total		596 €

Vu l'exposé de Madame CIMIANO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter auprès de la DRAC une subvention à hauteur de 30 %.

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2013-040 INAUGURATION DE LA PLACE DU PHENIX – « EXTINCTA REVIVISCO » – PROGRAMMATION DES FESTIVITÉS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame CIMIANO, maire adjoint délégué aux affaires culturelles, informe que l'inauguration de la place du Phénix et des rues adjacentes aura lieu le samedi 22 juin prochain. Dans ce cadre, il est prévu entre le 10 et le 22 juin des projections et expositions photographiques.

Vu l'exposé de Madame CIMIANO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve ce projet estimé à 15 000 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à l'obtention des subventions des différents partenaires.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir pour la mise en place de ces festivités et l'instauration des partenariats.

N°2013-041 FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame FEZARD, maire adjoint délégué aux affaires scolaires, indique que dans le cadre de l'application de l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, il est créé au sein de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. Ce fonds doit permettre de financer des actions dans le cadre des plans départementaux de prévention de la délinquance.

Les bénéficiaires de ce fonds sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes publics ou privés, les services de l'Etat.

Il est proposé l'inscription de l'action suivante à mener au cours de l'année 2013 dans le cadre de l'action municipale concernant la prévention de la délinquance.

La Ville de Châteaudun propose aux chefs d'établissement de retenir des temps d'intervention :

En collègue : sur le thème du harcèlement et du respect entre garçon et filles

Le coût de cette action est estimé à 5 882 €.

Vu l'exposé de Madame FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de l'inscription de cette action.

Décide de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 2 950 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2013-042 INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION DANS LES ESPACES PUBLICS – FONDS INTERMINISTÉRIEL POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – PROGRAMMATION 2013 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que la Ville de CHÂTEAUDUN souhaite installer des systèmes de vidéoprotection afin de protéger les biens et les personnes. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'en mettre en place :

- Quartier Beauvoir : mairie annexe
- Espace Malraux : parking

Un crédit de 25 000 € a été inscrit au budget primitif de l'exercice 2013 pour financer ce projet.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

Dépenses

Equipements et installation 20 485,71 € HT

Recettes

Subvention de l'Etat (F.I.P.D.) 8 194,00 €

Participation Ville 12 291,71 €

Vu l'exposé de Monsieur PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre du FIPD pour l'installation de ces dispositifs de vidéosurveillance.

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

N°2013-043 ASSOCIATION CULTUELLE MUSULMANE DUNOISE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONCERNANT LA RÉALISATION DE PLACES DE PARKING

Monsieur VILPOU, maire adjoint délégué à l'urbanisme, indique que dans le cadre de la construction du bâtiment de l'Association Cultuelle Musulmane Dunoise, il est apparu que le nombre de places de stationnement qu'il est possible de réaliser sur la parcelle est insuffisant au regard de la réglementation.

Les négociations avec le représentant de cette association ont abouti à un accord permettant le respect de la législation par la réalisation d'un bail emphytéotique par lequel l'association s'engage :

- à réaliser les 27 places de parking manquantes pour le compte de la commune,
- à s'acquitter dès la signature du bail d'une durée de 20 ans d'un loyer de 15 € par emplacement de stationnement et par an,
- à une obligation de réalisation des travaux dans les cinq ans suivant la signature du bail.

Ces dispositions ont reçu l'accord écrit de l'Association Cultuelle Musulmane Dunoise le 11 octobre 2012.

Vu l'exposé de Monsieur VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de valider cette proposition de contractualiser les dispositions par un bail emphytéotique dans les conditions acceptées par les deux parties.

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce nécessaire à cette procédure.

N°2013-044 LOGEMENTS DE FONCTIONS

Monsieur le Maire indique que le décret n° 2012.752 du 9 mai 2012 procède à une refonte des conditions dans lesquelles les concessions de logement peuvent être accordées aux agents de l'Etat et de ses établissements publics. Ce décret est applicable aux agents territoriaux en application du principe de parité.

Un logement de fonction peut être accordé soit par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte.

Compte tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la ville de Châteaudun et des possibilités fixées par la réglementation, il est proposé de fixer la liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation comme suit :

- 1) Emploi de gardien du gîte d'étape, nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé 2, rue des Fouleries à Châteaudun, composé de 3 pièces (1 séjour et 2 chambres).
- 2) Emploi de gardien de l'auberge sociale, nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé 6, avenue des Martineaux à Châteaudun, composé de 4 pièces (1 séjour et 3 chambres).
- 3) Emploi de gardien du Bois-des-Gâts, nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé au Bois-des-Gâts à Châteaudun, composé de 5 pièces (1 séjour et 4 chambres).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette liste des emplois concernés ainsi que les conditions d'occupation.

**N°2013-045 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS –
MUTUELLE**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que les collectivités locales peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

Le bénéfice de cette participation est réservé aux règlements ou contrats qui garantissent la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Dans ce cadre, les collectivités peuvent :

- Aider les agents qui auraient souscrit au contrat ou adhéré à un règlement qui aura été labellisé,
- Engager une procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle une convention de participation sera conclue avec un opérateur.

Quelle que soit la procédure la collectivité doit délibérer.

Il est rappelé qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25 % de la cotisation pour la garantie complémentaire santé.

Dans le domaine de la santé, après avis du CTP, il est proposé que la participation au financement des contrats labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire soit la suivante.

Dans un but d'intérêt social, la participation de la collectivité prendra en compte l'indice de rémunération de l'agent et sa situation de famille.

En application des critères retenus, le montant mensuel de la participation sera fixé comme suit, à compter du 1^{er} mai 2013 :

De l'indice majoré 308 à l'indice majoré 430 (dernier indice des agents de catégorie C) :

15 €/agent + 5 € par enfant + 5 € pour le conjoint

De l'indice majoré 431 à l'indice majoré 562 (dernier indice des agents de catégorie B) :

12 €/agent + 4 € par enfant + 4 € pour le conjoint

Indices supérieurs à 562 :

10 €/agent + 4 €/enfant + 4 € pour le conjoint

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette participation.

**N°2013-046 CRÉATION D'UNE MAISON POUR TOUS – RÉALISATION
D'UN DIAGNOSTIC – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique qu'à la suite de l'analyse réalisée par les services de la CAF, la Ville de Châteaudun a été identifiée comme un site pouvant accueillir un centre social.

Afin de pouvoir prétendre à un agrément, la CAF demande qu'un diagnostic soit réalisé préalablement afin de juger de l'opportunité d'une telle structure et d'en déterminer le type le plus adapté aux dynamiques du territoire.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de faire réaliser un diagnostic social visant à juger de la pertinence de ce type de structure sur le territoire de Châteaudun et notamment celui du quartier Beauvoir,

Décide de solliciter des partenaires afin d'obtenir des financements pour ce diagnostic,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

**N°2013-047 POSTE DE COORDONATEUR ORU – EXERCICE 2013 –
CONVENTION AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain Camus/de Gaulle, le poste de coordonateur a bénéficié d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20% de la dépense engagée entre 2008 et 2012.

La convention ANRU devant être prolongée en 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations est sollicitée afin de reconduire cette subvention à hauteur de 20% de la somme engagée comme indiqué sur le plan de financement ci-dessous :

Poste de coordonateur ORU à temps plein pour l'année 2013

<u>Dépenses</u>	45 753 €
(dont charges patronales : 14 783 €)	
<u>Recettes</u>	45 753 €
Subvention Caisse des Dépôts et Consignations (19,6 %)....	8 976 €
Participation Commune (80%).....	36 777 €

La Caisse des Dépôts et Consignation a fait connaître son accord de principe pour financer ce poste à hauteur de 20% de la dépense engagée.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise à signer la convention à intervenir entre la Caisse des dépôts et Consignations et la Ville précisant les modalités de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement de ce poste.

Autorise à signer tout document permettant l'obtention de cette subvention.

**N°2013-048 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PROGRAMME
D' ACTIONS 2013**

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, informe que la Politique de la Ville constitue le cadre par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de manière concertée des politiques territorialisées de développement social et urbain.

Le CUCS a été signé en 2007 pour une durée de 3 ans. Il a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2014 (circulaire du 8 novembre 2010).

Pour l'année 2013, la conduite par la Ville des actions suivantes a été validée par le comité de pilotage du 12 mars 2013 :

Jardin de l'Europe

Coût prévisionnel de l'action	11 400 €
Participation de l'Etat	7 000 €
Participation de la Ville	6 400 €

Lieu d'accueil « La Passerelle »

Coût prévisionnel de l'action	28 540 €
Participation de l'Etat	4 665 €
Participation du Conseil Général 28 – valorisation des salaires	17 100 €
Participation CAF	3 900 €
Participation de la Ville	3 540 €

Animation 12-14 ans Beauvoir

Coût prévisionnel de l'action	21 391 €
Participation de l'Etat	9 000 €
Participation de la Ville	11 791 €

Gestion Administration Organisation

Coût prévisionnel de l'action	10 210 €
Participation de l'Etat	5 105 €
Participation de la Ville	5 105 €

De plus, le comité de pilotage du 12 mars 2013 a validé l'accompagnement des actions suivantes conduites par le tissu associatif :

Atelier socio-linguistique – SEIRF

Coût prévisionnel de l'action	97 250 €
Participation BOP 104	5 000 €
Participation de l'Etat	3 000 €
Participation de la Région Centre	82 750 €
Participation ASL info	5 000 €
Participation de la Ville	1 500 €

Accompagnement dans les parcours compétences de base – CRIA 28

Coût prévisionnel de l'action	4 250 €
Participation de l'Etat	1 500 €
Participation de la DIRRECTE	800 €
Participation autres	450 €
Participation de la Ville	1 500 €

Protège toi, il est encore là – Foyer Jeunes Travailleurs

Coût prévisionnel de l'action	4 652 €
Participation de l'Etat	1 000 €
Participation de l'ARS	0 €
Participation autres	3 652 €
Participation de la Ville	0 €

La drogue c'est fun, mais t'as pensé aux risques – Foyer Jeunes Travailleurs

Coût prévisionnel de l'action	3 810 €
Participation de l'Etat	2 250 €
Participation autres	1 560 €
Participation de la Ville	0 €

Premiers secours – Foyer Jeunes Travailleurs

Coût prévisionnel de l'action	2 360 €
Participation de l'Etat	800 €
Participation autres	1 560 €
Participation de la Ville	0 €

6 jours pour trouver une idée – BGE45

Coût prévisionnel de l'action	6 540€
Participation Etat	2 180€
Participation du CG28	2 180€
Participation de la Ville	2 180€

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUMEAU qui ne participe pas au vote,

Valide le budget pour des actions portées par la Ville.

Valide les subventions accordées par la Ville aux associations.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces actions et à percevoir le financement correspondant.

N°2013-049 POINT D'ACCÈS AU DROIT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Monsieur le Maire indique qu'une convention a été signée entre le Conseil Départemental d'Accès au Droit d'Eure-et-Loir, le Tribunal de Grande Instance de Chartres, la Ville de Châteaudun, le Centre de détention de Châteaudun, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Eure-et-Loir, le Barreau de Chartres et l'association AVIEL, afin de créer un service d'accueil, d'information et d'orientation juridique à destination des Dunois ou des détenus.

Ce service d'accueil, le Point d'Accès au Droit, créé en 2004, se localise sur deux sites : l'un au centre de détention et l'autre désormais situé au 7, rue Flandres Dunkerque.

Le déménagement nous impose la signature d'une nouvelle convention.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le renouvellement,

Approuve la mise à disposition de locaux, de matériels et de personnels dans le cadre de cette convention.

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

N°2013-050 CONTRAT DE VILLE MOYENNE 2013-2017

Monsieur le Maire informe que le contrat de Ville Moyenne de Châteaudun 2009-2013 arrive à échéance le 05 juin 2013.

Un nouveau contrat de Ville Moyenne va donc être signé avec le Conseil Régional pour la période 2013-2017.

L'enveloppe prévue pour le contrat de Ville Moyenne 2013-2017 s'élève à 916 000 € dont 549 600 € sont fléchés pour la réalisation de la 4^{ème} phase de VRD de l'Opération de Renouvellement Urbain Camus/de Gaulle.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les opérations à flécher dans le contrat de Ville Moyenne 2013-2017.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Ville Moyenne avec la Région ainsi que tout document permettant l'obtention de ces subventions.

N°2013-051 OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN CAMUS/DE GAULLE – INGÉNIERIE/CONDUITE DE PROJET

Monsieur CAPLAIN, premier adjoint, indique que dans le cadre de la mission d'appui lancée par l'ANRU, le cabinet d'étude Ingerop Management a été missionné pour appuyer la Ville de Châteaudun et l'OPH dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

Il apparaît qu'il est nécessaire d'organiser une mission OPCU (Ordonnancement Pilotage Coordination Urbain) suite aux retards pris par l'opération et de doubler cette mission d'un OPCIC (Ordonnancement Pilotage Coordination Inter Chantier) en raison de la complexité des chantiers à venir.

La mission OPCU apportera une vision de l'ensemble du projet (physique et financière) et d'un conseil sur la mise en œuvre d'ensemble (GUP, communication, concertation).

La mission OPCIC permettra une meilleure maîtrise du projet en phase travaux notamment en raison de la coactivité de travaux entre les espaces publics et les constructions à venir ainsi que la maîtrise des nuisances de chantier (circulation, vie du quartier: stationnement, collecte des ordures ménagères...).

L'Assistance Maîtrise d'Œuvre conseil immobilier portera sur la diversification des logements et des commerces afin d'approfondir ces thématiques au cœur du changement de l'image du quartier.

Le coût de ces missions sera réparti de la façon suivante :

- 50% ANRU
- 25 % Ville de Châteaudun
- 25% OPH

La Ville de Châteaudun, porteur du projet, se charge de la mise en concurrence et du choix du cabinet qui aura la charge de ces missions.

Vu l'exposé de Monsieur CAPLAIN,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le recours à une mission OPCU/OPCIC et à une AMO en conseil immobilier.

Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches nécessaires en matière de marché et à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

Décide de solliciter auprès de partenaires les participations financières.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document formalisant ces participations.

N°2013-052 OFFICE DE TOURISME – MISSIONS PHOTOGRAPHIQUES – PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE CLOYES-SUR-LE-LOIR

Madame DESROCHES, conseillère municipale déléguée au tourisme, informe que le Conseil Municipal du 24 septembre 2012 a déjà délibéré sur le partenariat entre les trois offices de tourisme de Cloyes, Bonneval et Châteaudun permettant de mutualiser l'achat de nouveaux supports visuels sur ce territoire. Ce projet a été retenu pour un financement du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets ID en Campagne, financement pouvant être abondé par une subvention Leader.

A la suite d'une modification du calcul de cette subvention Leader, il est demandé une nouvelle délibération pour valider le nouveau plan de financement.

Vu l'exposé de Madame DESROCHES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de valider le nouveau plan de financement ci-dessus et la part d'autofinancement restant à l'office de tourisme de Châteaudun, soit 658,67 €.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations N°2013-026 à n°2013-070.

La séance est levée à 22h30

Nathalie VASSEUR
Secrétaire de séance